



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
22/09/2022

Date d'affichage :  
22/09/2022

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 11  
VOTANTS : 14

**OBJET :**

**SDEVO : Compétence  
« infrastructures de charge »  
pour l'installation des bornes  
de recharge des véhicules  
électriques**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

ID : 095-219502135-20220929-282022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28/2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.*

*Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Christian BOUCLY conseillers municipaux*

*Absents représentés : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Angélo NORIS ; Véronique PARENT pouvoir à Carine ANNEQUIN*

*Absente : Maëva RESSOUCHES*

*Le quorum est atteint.*

*M. Eric SAUVE a été désigné secrétaire de séance*

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les statuts modifiés du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise devenu le SDEVO, ont été approuvés à la dernière séance de juin 2022.

Il était possible d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ». Mais le Conseil municipal n'avait pas à ce moment toutes les informations relatives à cette compétence.

Or dans cette compétence figure l'installation de bornes électriques. Les infrastructures de charges font partie du schéma départemental du bouclage des bornes électriques. Il est prévu d'en installer dans tout le département.

Le Maire informe l'Assemblée que certains habitants de la commune ont déjà demandé l'installation de bornes car il y a des véhicules électriques dans le village.

Considérant que le SDEVO a prévu dans le schéma directeur conjointement avec celui du département, l'installation d'une borne pour la commune d'Epiais-Rhus.

Considérant que ni l'installation, les travaux, la maintenance ni son fonctionnement ou la gestion ne sont à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (D Loizeau et B Fessy) et 12 voix POUR,

Conformément à l'article 3.5 des statuts,

DECIDE D'ADHÉRER au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charges »,

Pour extrait conforme

Le Maire  
Brahim MOHA

